

FNPF

Station Pêche : les premières communes de France labellisées

Lors de son congrès national à Savines-le-Lac, la Fédération française des Stations vertes et des Villages de neige a présenté le nouveau label Station Pêche, fruit du partenariat avec la Fédération nationale de la Pêche en France, afin de développer le tourisme pêche.

Lors de rendez-vous, des diplômes ont ainsi été remis aux premières Stations Pêche en présence des présidents des deux Fédérations : Claude Roustan et Daniel Acker. En tout, cinq communes Stations vertes ayant répondu aux critères du référentiel se sont vues remettre ce nouveau label : Savines-le-Lac (Hautes-Alpes), Brou (Eure-et-Loir), Vandenesse-en-Auxois (Côte-d'Or), Jugon-les-Lacs (Côtes d'Armor) et Villerest (Loire).



Remise des diplômes aux premières communes labellisées Station Pêche

Les 10 engagements Station Pêche

1. Proposer des espaces agréés dans un cadre paysager agréable.
2. Proposer un service de conseil et d'information touristique, engagé dans une démarche de qualité.
3. Proposer un hébergement diversifié et une restauration ouverte à l'année (ou en cohérence avec la fréquentation touristique).
4. Disposer de commerces et services adaptés aux demandes des touristes et visiteurs.
5. Disposer d'une offre de loisirs de pleine nature.
6. Avoir un programme d'animations et de festivités.
7. Proposer une offre à destination des familles.
8. Favoriser l'accessibilité tarifaire pour tous.
9. Être engagé dans la démarche « Écotourisme Station Verte ».
10. Mettre en place une organisation performante pour coordonner et animer la Station Pêche

Depuis 2014, la Fédération nationale de la pêche en France et de la protection des milieux aquatiques et la Fédération française des Stations vertes de vacances et des Villages de neige ont conclu un partenariat. Celui-ci s'inscrit dans les préconisations du Schéma national de développement du loisir pêche se rapportant plus particulièrement à une offre en adéquation avec les attentes des publics pêcheurs et non-pêcheurs, et au tourisme pêche.

Promouvoir la pêche

Les deux structures se sont engagées à mettre en relation leurs entités locales dans le but de renforcer et d'améliorer le développement de la pêche, ainsi que de valoriser et de contribuer à la protection des milieux aquatiques partout où cela est possible. La création du référentiel Station Pêche entre naturellement dans le cadre

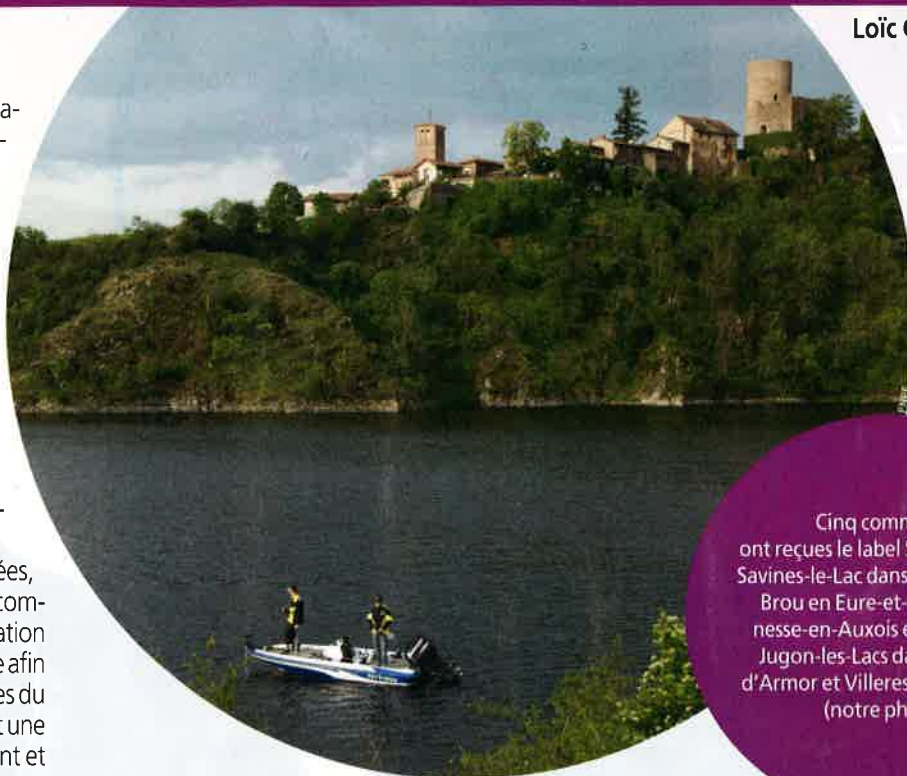
du développement de ce partenariat. L'idée est de promouvoir auprès des pêcheurs les communes petites ou moyennes, déjà qualifiées Stations vertes, qui intègrent la pêche dans leur offre touristique. « Ce référentiel est important dans le cadre du développement du tourisme pêche sur le territoire. Nos 1,5 million de pêcheurs n'hésitent pas à se déplacer pour pratiquer leur loisir. Nul doute que les Stations Pêche tireront leur épingle du jeu en présentant une offre conforme à leurs attentes », a souligné Maurice Lebranchu, vice-président responsable du développement du loisir pêche à la Fédération nationale de la pêche en France.

Devenir Station Pêche

Un comité de suivi mixte paritaire a travaillé à l'élaboration d'un référentiel dédié permettant de concrétiser ce reposition-

nement sur la pêche de loisir. Être Station verte est un préalable à l'acquisition de ce positionnement de Station Pêche. Les destinations concernées doivent respecter, outre les éléments fondamentaux de la charte Station verte, des conditions précises pour être des lieux propices à la pratique de la pêche de loisir. L'obtention du label « Station Pêche » nécessite de répondre à une charte qualité qui s'articule autour de 10 engagements avec un total de 30 critères, dont 25 obligatoires et 5 complémentaires.

Ainsi, dans les cinq communes labellisées, un binôme composé d'un élu de la commune et d'un représentant de l'association de pêche du territoire a été mis en place afin de répondre à l'ensemble des exigences du référentiel avant validation. Ce label est une belle récompense pour l'investissement et le travail remarquable engagés par ces communes. Le potentiel du tourisme pêche comme vecteur de développement des territoires a déjà suscité un grand intérêt de la part des communes labellisées Stations vertes ayant assistées au congrès. Nul doute que le label Station Pêche a de beaux jours devant lui. ■



Cinq communes ont reçues le label Station Pêche: Savines-le-Lac dans Hautes-Alpes, Brou en Eure-et-Loir, Vandenesse-en-Auxois en Côte-d'Or, Jugon-les-Lacs dans les Côtes d'Armor et Villerest dans la Loire (notre photo).

Meurthe-et-Moselle

Des ateliers Pêche Nature au service des milieux aquatiques

Gérée par l'AAPPMA « la Gaule Dombasloise » et située en rive droite de la Meurthe, l'ancienne gravière nommée aujourd'hui « l'étang des Croquottes », d'une superficie d'un peu plus de deux hectares, présente une connexion avec la Meurthe. L'idée principale du projet, pour lequel la Fédération de Meurthe-et-Moselle a assuré le rôle de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Art-sur-Meurthe, était de faire en sorte d'augmenter les surfaces de frai pour le brochet et d'améliorer le degré de connexion avec la Meurthe. Après un terrassement effectué en 2015 pour la création de cette zone de frayère, ce sont, en ce début d'automne 2016, les jeunes des Ateliers Pêche Nature de Dombasle et Jarville et leurs encadrants qui ont participé à un chantier de plantation de plantes hélophytes. Les quelque 2000 pieds plantés serviront de supports de ponte au brochet et à d'autres espèces de poissons présentes dans la Meurthe, mais aussi de refuge pour l'ensemble de la biodiversité.

Ce projet était également l'occasion d'améliorer les aspects écologiques du site. Proche de Nancy, cet étang apporte une diversité biologique et paysagère au sein de zones urbanisées et cultivées. À ce titre, il pourrait constituer un exemple de réaménagement naturel réussi de ce type de milieu - assez rare le long de la Meurthe - et accueillir une vaste zone à vocation écologique permettant la sensibilisation et l'information du grand public.

